



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 05 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation : 27/08/2025
Date d'affichage : 27/08/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 6
Membres votants : 7

Présents : Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
24-2025

Devis enrobé rue du pressoir

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire rappelle le projet de travaux d'enrobé rue du pressoir (du numéro 19 au numéro 45).

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire expose les différents devis à l'ensemble du conseil municipal :

- TAD Transport : 20400 € TTC

- Colas : 35 515.26 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de valider le devis TAD Transport à 7 pour et 1 abstention.

Autorise le Maire à signer le devis.

Plainval, le 05 septembre 2025

Le Maire,

Samuel DOVERGNE

